



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970**

BULLETIN – ÉTÉ 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. La saga des calèches de Montréal
3. Le pitbull – ange ou démon
4. Les usines à chiots
5. Adoption par compréhension
6. Le financement

1. Lettre du président de la SQDA

Nous avons un bel été. Selon les médias, un été chaud, mais à quoi peut-on s'attendre d'un été! Il est sûr que plusieurs personnes aimeraient une température modérée tout au long de l'année, mais que voulez-vous, on demeure au Québec avec 4 saisons. Il faut s'y faire et profiter au maximum de toutes les saisons.

Depuis sa fondation en 1976, La SQDA a fait beaucoup pour la cause animale. Mais, comme vous allez le constater en lisant les articles de ce bulletin, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal, conserver le patrimoine animal du Québec et améliorer les règlements municipaux ainsi que les lois sur les droits des animaux.

Du point de vue des droits des animaux, les médias ne nous ont pas épargnés depuis la fin du printemps et pour une bonne partie de l'été. Au tout début, je reprends la saga des calèches amorcée dans le bulletin de l'automne 2015 tout en axant sur la décision du maire de Montréal le 18 mai 2016 de prôner un moratoire pour interdire les calèches dans les rues de Montréal pendant un an, le temps de réviser la réglementation municipale. Heureusement qu'il y a eu contestation de cette décision devant les tribunaux par le regroupement des calèches, sinon l'industrie des calèches du Vieux-Montréal en aurait été grandement affectée. Je salue cette victoire à la suite d'une décision du juge Casgrain d'annuler cette interdiction. Il devrait y avoir maintenant des discussions entre les deux parties pour une révision des règlements municipaux permettant ainsi une amélioration de la situation des calèches et une meilleure vie commune avec l'administration de la Ville.

Vous êtes aussi certainement au courant de l'histoire des pitbulls et tout le négatif qui a été écrit sur cette race depuis le début de l'été. Il est certain qu'il y avait matière à légiférer vu le décès d'une femme causé par des morsures provenant d'un pitbull. La Ville de Montréal l'a fait en adoptant un règlement interdisant ceux-ci sur son territoire. Est-ce qu'il fallait aller aussi loin en prônant la sécurité du public? Une de nos membres qui est une amie des animaux et une militante pour leurs droits nous fait part de son opinion dans son article intitulé : Le pitbull – ange ou démon. Elle conclut que le problème de tout chien violent se situe non pas près du collier, mais à l'autre bout de la laisse. Alors, pourquoi interdire une race? Elle est aussi d'avis qu'il ne faut pas interdire une race parce que l'on considère l'un de ses éléments comme étant violent. La SQDA est d'accord avec cette opinion et reviendra sur ce sujet dans un bulletin ultérieur.

Ensuite, dans un but de continuité qui cadre avec les sujets du présent bulletin, nous vous présentons un autre article d'une élève de l'École secondaire de Rochedale qui a participé à un travail sur la maltraitance animale en février 2016, et qui mérite notre attention. Cet article s'intitule : Les usines à chiots. Ces endroits sont un prélude à la surpopulation animale, à la manipulation de gènes d'une certaine race et à la création de races avec des problèmes. De plus, je vous présente une petite note d'humour qu'un de mes amis m'a proposé et qui dégage de l'amour envers les animaux et de la compréhension. Vous allez ainsi constater que nous apportons aussi des éléments positifs dans notre éducation sur les animaux domestiques et dans la sensibilisation du public.

Enfin, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de beau temps et de nous envoyer un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole et nous avons besoin de votre participation financière pour continuer à remplir la mission de la SQDA le plus efficacement possible. De plus, si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer sur le formulaire de demande de dons. Nous continuons à prendre des bénévoles pour aider aux principales activités de la SQDA et préparer la relève afin d'assurer la pérennité de cet organisme voué au bien-être des animaux. La sélection des bénévoles se fera au cours de l'automne. Enfin, il ne faut pas oublier que l'adhésion à Lotomatique se fait dorénavant par Internet et sur le site Web de Loto-Québec. Il faut cependant indiquer le numéro de la SQDA, soit le sda079, si vous voulez participer à la cause animale. Les revenus de Lotomatique ont chuté drastiquement depuis son intégration à Internet et il faut faire un effort supplémentaire pour en augmenter les revenus.

Il est aussi de la responsabilité de tous les membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de faire une action pour le bien-être des animaux. La première activité que tout membre doit faire est de lire ce bulletin et d'en promouvoir les idées principales auprès de leur famille et de leurs proches.

Je vous souhaite une belle fin d'été. Profitez de la belle température et allez marcher dans la nature avec votre animal préféré pour prendre une bouffée d'air frais et admirer la faune et la flore.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

2. La saga des calèches

Au printemps, les calèches de Montréal ont fait les manchettes comme tous les ans avec l'arrivée du temps chaud. Le 18 mai 2016, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, annonçait qu'un moratoire interdira les calèches dans les rues de Montréal pendant un an afin de réviser la réglementation municipale. Pour ce faire, la Ville de Montréal devra rembourser la valeur des permis qu'elle a déjà accordés pour la saison 2016, soit environ 550 \$ par calèche et 120 \$ par cocher.

Mais, ce n'est pas l'argent qui est en cause ici, c'est un élément de la société montréalaise qui existe depuis des décennies. De plus, ce qui est décevant, c'est de donner une semaine d'avis aux propriétaires de chevaux pour arrêter le travail des calèches au tout début de la saison touristique, de surcroît après avoir accepté le paiement de leur permis de travail. Ainsi, à la suite d'une décision du conseil municipal, tous les permis de calèches ont été suspendus à compter du 24 mai 2016 pour un an, le temps que l'administration Coderre révise les règlements de la Ville encadrant l'industrie.

Cependant, l'industrie des calèches a été chanceuse, car le plus important propriétaire de calèches de Montréal et le regroupement de tous les cochers a contesté devant les tribunaux l'interdiction de circuler en calèche pour la prochaine année décrétée par le maire Denis Coderre. Les avocats de la Ville ont mentionné que la présence de calèches dans le Vieux-Montréal pose un problème de sécurité publique à cause de nombreux travaux de construction en cours dans ce secteur. De plus, ils ont indiqué que les chevaux vivent dans des conditions difficiles. Heureusement que le juge Casgrain, après avoir entendu les arguments des avocats de la Ville, a pris une décision rationnelle. Voici mes commentaires à cet égard.

Le juge Casgrain n'a pas accepté les raisons invoquées par les avocats de la Ville. La Ville était au courant que de nombreux travaux de construction allaient avoir lieu au cours de la saison. Alors, pourquoi avoir accepté de renouveler les permis des calèches dans ce cas? En ce qui concerne les conditions de vie difficiles des chevaux, les inspecteurs de la Ville visitent régulièrement les locaux où résident les chevaux et aucun permis ne fut résilié ou non renouvelé pour cette raison. Alors, pourquoi s'offusquer maintenant de la présence des calèches dans le Vieux-Montréal et pourquoi prendre une décision aussi rapide? Je considère comme importante la conséquence de ce geste pour la survie de l'industrie des calèches. Si la Ville avait réussi à faire appliquer son moratoire, l'industrie des calèches aurait eu d'extrêmes difficultés à remonter la pente après un an d'inactivité, et à revenir sur le marché, car plusieurs chevaux auraient été abattus et plusieurs cochers auraient fait appel à l'aide sociale.

Je ne suis pas en faveur de l'utilisation des tribunaux pour régler des conflits. Cependant, considérant cette cause et la façon cavalière, c'est le moins qu'on puisse dire, avec laquelle le maire Denis Coderre a traité les chevaux et ses propriétaires, je suis d'accord avec cette méthode. De plus, je ne suis pas toujours d'accord avec les décisions de la cour, que je ne trouve pas toujours rationnelles, mais nous vivons en démocratie avec tout ce que cela comporte. Cependant, dans ce cas-ci, je suis comblé par la décision du juge

Casgrain que je trouve rationnelle et axée vers l'aide aux travailleurs (les cochers, les cochères) et l'aide aux animaux (les chevaux).

Même si la société de protection des animaux (SPA) se dit enragée par la décision de la cour et que la ville n'est pas un milieu de travail adéquat pour un cheval, je persiste à dire que les cochers et les calèches devraient continuer à bien faire leur travail pour les visites du Montréal historique aux touristes, car ils font partie de l'histoire. À cause de la pollution par le bruit et le monoxyde de carbone, la Ville n'est pas un milieu adéquat pour les humains ni pour les animaux. La principale cause de ce problème, ce sont les véhicules à moteur; la Ville devrait considérer l'amélioration de la circulation automobile dans le Vieux-Montréal.

Quand on prend une décision, il faut énumérer, analyser et évaluer les principaux risques pour en arriver à une décision rationnelle. Dans le cas des calèches, et j'en ai parlé dans le bulletin de l'automne 2015, les risques sont énormes pour l'industrie :

- 1) L'abattoir pour la majorité des chevaux qui sont appréciés par leurs propriétaires qui les considèrent comme faisant partie d'une famille. Un cheval n'est pas un véhicule à moteur.
- 2) L'aide sociale ou l'itinérance pour les cochers, les cochères qui, pour la plupart, vont se retrouver sans travail.

J'ai eu une discussion avec une employée du regroupement des cochers et des cochères de Montréal. J'ai appris que la Ville n'avait pas à ce jour rencontré ce groupe pour discuter de la réglementation municipale sur l'industrie. Nous espérons que la Ville et l'industrie des calèches vont s'entendre pour un règlement qui va permettre un milieu de vie adéquat pour les chevaux et une sécurité pour les cochères et cochers de Montréal.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. Le pitbull : ange ou démon

Cette race de chien a fait bien jaser dans les chaumières dernièrement à la suite des malheureux faits très bien documentés dans les journaux quotidiens, dans les nouvelles télévisées et dans les médias sociaux. Il faut dire que les journalistes ont publié toute cette histoire en y allant dans les menus détails afin d'avoir une nouvelle inédite. Tout ceci a eu pour effet de faire courir un vent de panique parmi la population.

Il me semble que la majorité de notre société est tellement déconnectée de la nature que l'on oublie qu'un chien n'est pas un jouet en peluche que l'on peut brasser, saisir par le visage et taquiner sans que ce dernier réagisse. J'ai eu la chance d'avoir des grands-parents qui exploitaient une ferme. Ainsi, on nous apprenait très jeunes à ne pas déranger le chien ou le chat qui mange ou qui dort. De plus, on nous montrait à reconnaître les signes d'un animal qui n'est pas de bonne humeur pour s'en tenir loin par peur de ses réactions imprévisibles.

Le chien peut ne pas être dans son assiette comme vous et moi certains matins, mais quels moyens a-t-il pour nous le faire savoir? Il va gronder, peut-être montrer ses crocs. Cependant, ce n'est pas très élaboré; comme propriétaire, il faut savoir décoder ces signes. Il ne faut pas perdre de vue que les chiens ont pour ancêtres les loups; et qui dit loups, dit grands crocs.

De plus, il ne faut pas oublier que certaines bêtes ont des maladies mentales et qu'il n'y a pas que de mauvais maîtres. À mon avis, ces bêtes doivent être euthanasiées, pour leur bien et celui de la société. J'ai parlé avec plusieurs maîtres rencontrés au hasard lors de mes promenades et tous me disaient qu'une grande partie de la solution serait non pas près du collier, mais à l'autre bout de la laisse.

Pour ma part, lorsque je rencontre un gros chien (ce qui n'est pas difficile vu ma taille), je demande toujours au maître si je peux approcher son chien; si oui, je me place devant le chien afin qu'il me voie bien. Ensuite, je lui présente doucement ma main et lui laisse le temps de bien la renifler pour qu'il se sente en sécurité avec moi. En aucun cas, je ne fais des mouvements brusques.

Est-ce la race des pitbulls qu'il faut pointer du doigt ou tous les animaux dangereux?

Plusieurs municipalités ont déjà adopté des règlements concernant les bêtes dangereuses en ne spécifiant pas une race en particulier. Dans toutes les régions où on a banni les pitbulls, les bergers allemands, les dobermans, les rottweilers, le nombre de morsures provenant des chiens n'a pas diminué. La Hollande en 1993 et l'Ontario en 2005 ont banni les pitbulls et il n'y a pas eu moins de morsures, bien au contraire.

Alors, quelles sont les solutions? Il me semble que des cours devraient être donnés aux futurs maîtres afin de voir s'ils sont aptes à se procurer telle ou telle race de chien. De plus, le chien considéré dangereux devrait toujours être en laisse lors des promenades et avoir une muselière assez grande pour qu'il ouvre la gueule, mais pas assez grande pour qu'il puisse mordre. Enfin, le maître, tout comme le chien, devrait avoir un permis.

Je pense qu'avant de passer une loi ou des règlements concernant ces chiens, les municipalités ou le gouvernement québécois devraient consulter les experts dans le domaine afin de prendre une décision éclairée. Il ne faut pas se débarrasser de tous les pitbulls parce qu'il y en a quelques-uns qui sont dangereux. Comme on dit souvent, on ne se débarrasse pas de toutes les pommes d'un minot s'il y a quelques pommes qui sont gâtées.

Sylvie Lussier, B. Lettres, B. Sc. Soc., bénévole et activiste pour les animaux

4. Les usines à chiots

Quel plaisir d'avoir un animal de compagnie à ses côtés! Pourtant, rares sont les maîtres qui se demandent la provenance de ces bêtes que l'on aime tant. Depuis quelques années, il y a une grave surpopulation d'animaux de compagnies.

Les animaleries contribuent grandement à ce surpeuplement. La quasi-totalité des animaleries se procurent leurs chiens dans les usines à chiots. Ces usines représentent un enfer pour les chiens. Les chiennes subissent grossesse après grossesse. Elles peuvent être accouplées avec un membre de leur propre famille. Leurs chiots leur sont enlevés peu de temps après leur naissance, avant leur période de sevrage (cessation de l'alimentation lactée), et sont vendus au plus offrant.

Certains éleveurs manipulent les gènes d'une certaine race afin de conserver ou d'améliorer une caractéristique physique. Par exemple, les museaux aplatis des carlins résultent d'une manipulation génétique. Cependant, cette modification de leur physique peut leur causer des problèmes de santé, principalement respiratoires. Les usines à chiots encouragent la surpopulation des animaux de compagnie, car ils augmentent sans cesse l'offre alors que la demande ne suit pas.

Pour se procurer un animal de compagnie, on pourrait se tourner vers un refuge près de chez soi. La plupart de ces refuges débordent de chats, de chiens, de rongeurs et d'oiseaux qui attendent impatiemment d'être adoptés. Malheureusement, les animaux qui restent trop longtemps dans un refuge sans être adoptés doivent être euthanasiés. Donc, en adoptant un animal dans un refuge, on fait une bonne action et on sauve une vie!

Travail d'étude intitulé : La maltraitance des animaux, février 2016

Éloïse Bouchard-Guérin

Bénévole et étudiante ayant à cœur la défense des animaux

Références : PETA, The Pet Trade, <http://www.peta.org/issues/companion-animal-issues/pet-trade/>, 28 octobre 2015.

5. Adoption par compréhension

Un agriculteur avait des chiots qu'il voulait vendre. Il peint un panneau annonçant les 4 chiots et le cloua à un poteau sur le côté de sa cour. Comme il plantait le dernier clou dans le poteau, il sentit qu'on tirait sur sa salopette. Il regarda vers le bas et rencontra les yeux d'un petit garçon.

« Monsieur, » dit-il, « je veux acheter un de vos chiots ».

« Eh bien, » dit le fermier, en essuyant la sueur à l'arrière de son cou, « Ces chiots viennent de parents très racés et coûtent beaucoup d'argent ».

Le garçon baissa la tête un moment. Ensuite, fouillant profondément dans sa poche, il sortit un peu de monnaie et la tendit à l'agriculteur.

« J'ai trente-neuf centimes. Est-ce suffisant pour en acheter un? »

« Bien sûr » dit le fermier. Et il siffla : « Ici, Dolly! » appela-t-il....

Quittant la niche et descendant la rampe, Dolly courut suivie par quatre petites boules de fourrure. Le petit garçon pressa son visage contre le grillage. Ses yeux dansaient de joie. Comme les chiens arrivaient à la clôture, le petit garçon remarqua quelque chose d'autre qui remuait à l'intérieur de la niche. Lentement une autre petite boule apparue, nettement plus petite. En bas de la rampe, elle glissa. Ensuite, de manière un peu maladroite, le petit chiot clopina vers les autres, faisant de son mieux pour les rattraper.

« Je veux celui-là », dit le petit garçon pointant l'avorton.

L'agriculteur s'agenouilla à côté du petit garçon et lui dit :

« Mon fils, tu ne veux pas ce chiot. Il ne sera jamais capable de courir et de jouer avec toi comme ces autres chiens. »

Le petit garçon recula de la clôture, se baissa et commença à rouler une jambe de son pantalon. Ce faisant, il révéla une attelle en acier des deux côtés de la jambe, fixée sur une chaussure spécialement conçue. En regardant l'agriculteur, il dit :

« Vous voyez, monsieur, je ne cours pas très bien moi-même non plus et il aura besoin de quelqu'un qui le comprend. »

Des larmes dans les yeux, l'agriculteur se baissa et ramassa le petit chiot. Le tenant délicatement, il le tendit au petit garçon.

« Combien? » demanda le petit garçon.

« Rien », répondit le paysan, « il n'y a pas de prix pour l'amour ».

La leçon de cette courte histoire est que le monde est plein de gens qui ont besoin de quelqu'un qui les comprend.

Parodie humoristique reçue de Gilles René, ami des animaux

6. Financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES ET DONATAIRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

LOTOMATIQUE

Pour ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Espace jeux (anciennement Lotomatique), un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels.

Cependant, il y a eu un changement important dans ce domaine depuis le début de l'année 2013, car il faut maintenant s'abonner sur Internet en allant à www.espacejeux.com. Vous devez aller sur le site Web, devenir membre et prendre des billets de n'importe laquelle des loteries. **Il est important d'indiquer le numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) de la SQDA pour les loteries, soit le sda079.** La demande de numéro pour un OSBL ne s'affiche que si vous prenez des billets pour 6 mois et plus. Alors, si voulez participer de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous abonner en ligne à www.espacejeux.com. Pour information, composez le 1-877-999-5389.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponible chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et elle est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.